

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

ACADEMIES DES SPORTS ET DES ARTS, ATELIERS ET STAGES

En fonction des préconisations préfectorales et dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures exceptionnelles pourront être mises en place.

La Maison des Habitants propose des Académies, des Ateliers Adultes et Stages accessibles à tous, elles ont pour enjeux :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive, manuelle, multimédia et culturelle.
- Les cours sont encadrés par des professionnels qualifiés ou des bénévoles.
- Pour l'enfant : proposer des activités adaptées aux besoins de son développement.
- Pour le jeune : suivre et accompagner son parcours sportif et culturel.

ACADEMIES				
ENFANTS	SPORTS	3 – 6 ans Eveil sportif Développer les capacités et aptitudes motrices	6 – 11 ans Multisports Découvrir et s'initier à différentes activités sportives	10 – 13 ans Section Unisport se perfectionner techniquement en lien avec le club local : palme et sauvetage, équitation, rugby
	ARTS	6 – 11 ans Palette des arts Découvrir et s'initier à différentes activités artistiques et culturelles	10 – 13 ans Section Artistique Se perfectionner techniquement : street dance, théâtre, musique assistée par ordinateur	

ATELIERS				
ADULTES	ADOS	Dès 11 ans Activités multimédia à l'Arobase codage et jeux vidéo		13 - 17 ans Sections Théâtre, hip hop
		Activités sportives Gymnastiques, Qi Gong, danse en ligne, yoga, sophrologie, Gymnastique prévention séniors, danse africaine et percussions	Activités manuelles Couture, jeudi créatifs, Dentelle au fuseau	Activités multimédia à l'Arobase Initiation, perfectionnement, photo, création, codage et jeux vidéo
BÉBÉS	Activités parent/enfant Bulle d'éveil			

MODALITES D'INSCRIPTION

• **Documents à fournir :**

- Si vous êtes allocataire CAF, justificatif du quotient familial :
 - 2021 de septembre à mars
 - 2022 à partir d'avril
- Si vous n'êtes pas allocataire, justificatif des ressources du ménage
 - de septembre à mars : justificatif des ressources 2019 du ménage (avis d'impôt 2020)
 - à partir d'avril : justificatif des ressources 2020 du ménage (avis d'impôt 2021)
- Nom et n° de Police de votre Compagnie d'assurance
- Pour tous les Ateliers et Académies avec activité physique (y compris la danse pour l'Académie des arts) :
- Certificat médical **obligatoire** : il est valable 3 ans et doit être daté au-delà de du 1^{er} juillet 2019

- Il est possible de faire une séance de découverte pour les nouveaux participants si l'atelier n'est pas complet.
- Pour l'éveil sportif (3 - 6 ans), inscription possible uniquement sur l'un des deux créneaux horaires.
- Les inscriptions et les tarifs sont annuels. Ils font référence à une année scolaire de fonctionnement hors vacances.
- Pas de remboursement possible sauf sur présentation d'un certificat médical.
- Les inscriptions en cours d'année restent exceptionnelles et en accord avec le responsable des Ateliers et des Académies.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Les Académies et Ateliers se dérouleront de la semaine 38 (2021) à la semaine 25 (2022).
 - La Maison des habitants se réserve le droit d'arrêter ou modifier un atelier si l'effectif est insuffisant.
 - Les Académies et Ateliers ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires, certains ponts et les jours fériés. En cas de grève, la Municipalité se réserve le droit de modifier les conditions d'accueil.
 - **Les horaires de début et de fin sont à respecter** pour le bon déroulement des activités.
 - L'assurance de la Commune couvre uniquement les dommages si sa responsabilité (intervenant, bâtiment, transport...) est avérée. Elle ne s'applique pas en cas de vol, de dégradation d'effets personnels, toute activité confondue. Pour un accident entre deux personnes ou si une personne est victime d'un accident, c'est l'assurance de la famille qui est concernée.
 - **Ateliers :**
 - Les salles sont rendues rangées et nettoyées après chaque séance. Les chaises doivent être empilées contre le mur. Veuillez signaler tout dysfonctionnement repéré dans les locaux utilisés auprès de l'intervenant ou de la responsable des ateliers. Les issues de secours doivent **obligatoirement** être dégagées.
 - Le matériel des ateliers doit rester dans les locaux.
 - L'achat des fournitures et/ou petit matériel est à la charge des participants.
 - Chaque intervenant vous indiquera la liste du matériel à fournir.
 - **Académies :**
 - Les enfants peuvent être amenés sur d'autres lieux en fonction de l'activité
 - Multisport du mercredi : 11h30, possibilité pour les enfants inscrits à l'ALSH (repas + après-midi) d'être accompagnés au Centre de l'Enfance.
 - Seuls les enfants âgés de plus de 9 ans peuvent venir et rentrer seuls sur autorisation du responsable légal. Les autres seront récupérés par les parents ou une personne autorisée. L'accompagnant doit s'assurer que l'intervenant est présent avant de laisser l'enfant sur son lieu d'activité.
 - Les parents ne doivent pas rester dans les locaux.
 - **Code de conduite des Académies :**
Chaque enfant inscrit s'engage à respecter le code de conduite des Académies, à savoir :
 - Etre en tenue adaptée en fonction de l'activité
 - Etre assidu (les parents doivent prévenir l'accueil de la Maison des Habitants pour toute absence)
 - Accepter les consignes des encadrants et respecter les consignes de sécurité
 - Respecter ses camarades (les productions artistiques des autres, ses adversaires) et le matériel
 - Apporter le matériel demandé par les intervenants
- Les coordinatrices d'Académies et le responsable du service Enfance Jeunesse Prévention se réservent la possibilité de prendre des mesures pour tout manquement à ce règlement. Les parents en seront avisés.

TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

- **Tarifs** (participation financière de la CAF de l'Isère)
 - Selon le quotient familial
 - Moins 10% à partir de la 2ème activité ou de l'inscription d'une 2ème personne de la même famille (appliqué sur toutes les activités le jour de l'inscription)
 - Majoration de 20% pour les personnes extérieures à la commune
 - Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué
- **Mode de paiement**
 - Le paiement s'effectue à l'inscription
 - En espèces (apporter l'appoint)
 - Par chèque à l'ordre du Trésor public (possibilité d'échelonner le règlement)
 - Par Pass'sport ou Pass'culture en cours de validité (collégiens)
 - Par chèques vacances ANCV (nous ne rendons pas la monnaie)
 - Une demande d'aide financière peut être instruite auprès du CCAS pour les Académies et l'Atelier Bulle d'éveil (pour les habitants de la commune)



PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 (RGPD), nous avons le plaisir de vous informer de votre présence dans notre base de données. Cette base de données nous permet de :

- fournir les services conformément au règlement en vigueur,
- diffuser des informations relatives à nos services,
- envoyer des invitations pour des ateliers, stages, évènements. Par ailleurs, pour certaines activités (CLAS, Anglais, Apprentissage du Français, ...), un accès à internet nominatif peut être fourni à vous ou vos enfants. Conformément à la réglementation, nous conserverons les données permettant l'identification de la personne qui s'est connectée, celles de connexion dont la date et l'heure, celles relatives aux équipements utilisés et même celles permettant d'identifier les destinataires de toute communication effectuée. Ces données trafics et identifications seront conservées pendant 1 an.

Vos données personnelles destinées à nos services seront conservés 2 ans à la date de la fin du traitement.

Vos données personnelles ne sont utilisées et ne sont transmises à des tiers que dans le cadre des missions qui sont les nôtres et dans une démarche urgente en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde et l'actuelle pandémie.

Nous mettons en place tous les moyens nécessaires afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition ou votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter :

- Par courriel à dpo@st-quentin-fallavier.fr
- Par courrier à : place de l'Hôtel de ville 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Par téléphone au 04.74.94.88.00